Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902514-20260605-2026D57-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DU DOIGT

DELIBERATION 2026D57

MODIFICATION DE LA DELIBERATION RELATIVE AUX TARIFS DU CAMPING 2026 – LOCATION DE DRAPS

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN DU DOIGT légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Marc BOIZARD, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 29/05/2026

Présents : Marc BOIZARD, Julie HOFER, Loïc LE JEUNE, René LE TALLEC, Anaïs RIOUALLON, Sigrid ABELS, Anaïs MURLA, Nicolas JUBEAU, Morgane SCOUARNEC, Alice KERBRAT, Laurent THOMAS, Joëlle MASSON, Isabelle BIDEAU, Jérôme GUYOMAR, Emmanuel TOCQUER
Secrétaire de séance : Jérôme GUYOMAR

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2026D03 fixant les tarifs 2026 au camping municipal,

Mr le Maire propose au conseil municipal d'augmenter le tarif de location de drap au camping comme suit :

Prestation	Tarif 2026
Location de drap (drap housse + drap plat + taie d'oreiller)	4.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

D'APPROUVER : le tarif proposé ci-dessus.

DE PRECISER que ce tarif est applicable à compter du 8 juin 2026.

D'AUTORISER : le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

Fait et délibéré, à SAINT JEAN DU DOIGT, les jours, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DUMENT SIGNE.

Le secrétaire de séance,
Jérôme GUYOMAR

Le Maire,
Marc BOIZARD

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DU-DOIGT ★ 29 (Finistère) ★